



Facturation prestation de formation

Par CLB

Bonjour,

Je vends des formations d'une journée à des clients professionnels qui les règlent immédiatement et intégralement alors qu'elles auront lieu ultérieurement. Je m'interroge sur la facturation à faire au moment du règlement : une facture d'acompte à 100% ou une facture définitive, sachant que la prestation n'a pas eu lieu ? Est-ce qu'un acompte de 100% est possible ?

Je trouve le traitement facture d'acompte à 100% puis facture de solde (avec un solde à payer de 0) assez lourd. Cependant je ne sais pas s'il est légal de facturer une prestation qui n'a pas eu lieu. Est-ce que le libellé de la facture pourrait éventuellement changer la donne (en indiquant "réservation pour la session de formation du XX/XX/XXXX")?

Je suis exonérée de TVA donc je n'ai pas de problématique de ce côté là.

Merci d'avance si vous pouvez m'éclairer